

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du mardi 22 novembre 2022**

A) Membres présents

> Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A

- Stéphane Jaffard
- Nadia Haddad
- Arnaud Le Ny

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B

- Bruno Polack
- Artemisa Flores Espinola

■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein de l'établissement Université Paris-Est- C

- Fatima de Freitas
- Laurent Le Puil

■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres - D

- Sabine Hermenault

> Personnalités qualifiées

- Joël Cuny (à partir de 15h30)
- François Brouat
- Séverine Kirchner

> Représentants des établissements membres

- ENPC : Gilles Robin
- ENVA : Renaud Tissier
- UPEC : Simon Gilbert
- UGE : Gilles Roussel

> Président d'Université Paris-Est : Alexandre Maitrot de la Motte

B) Membres représentés

- Mahdi Zargayouna représenté par Stéphane Jaffard
- Virginie Ehlacher représentée par Artemisa Flores Espinola
- Yamin Le Prince représentée par Nadia Haddad
- Angela Pascoa Dos Santos représentée par Gilles Roussel
- Stéphane Jamain représenté par Alexandre Maitrot de la Motte
- Pascal Boireau représenté par Renaud Tissier

- Catherine Vauconsant représentée par François Brouat

C) Membres absents/excusés

> Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres - D

- Sébastien Sigiscar

■ Usagers - E

- Enora Lorcy
- Gérald Lebigot
- Nicolas Chassaing
- Caroline Nguyen

D) Invités

> Invités de droit avec voix consultative

- Gaëlle Lissorgues, première vice-présidente de la ComUE Université Paris-Est, en charge des projets
- Bénédicte François, vice-présidente de la ComUE Université Paris-Est, en charge du doctorat, et référente égalité Femmes-Hommes de la ComUE Université Paris-Est
- Séverine Mardirossian, secrétaire générale de la ComUE Université Paris-Est
- Julien Sebag, Représentant du recteur de la région académique Île-de-France
- Nelly Tocko, Agente comptable de la ComUE Université Paris-Est

> Autres invités

- Philippe Gambette, référent égalité Femmes-Hommes de la ComUE Université Paris-Est
- Éric Léonel, Responsable politique PEPITE 3EF – ComUE Université Paris-Est
- Audrey Adeagbo, directrice de cabinet et de la communication de la ComUE Université Paris-Est
- Virginie Bellance, assistante de direction de ComUE Université Paris-Est
- Sandrine De Oliveira, chargée de gestion financière de ComUE Université Paris-Est

---

Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14 heures 06.

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 26, et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 21, le quorum est atteint.

Par exception à ce qui précède, le conseil d'administration délibère valablement des questions budgétaires si la moitié des membres en exercice est présente (article R 719-68 du Code de l'éducation). Ces délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés. Le nombre d'administrateurs présents étant de 16, le quorum physique est atteint.

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Le président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils souhaitent que des modifications soient effectuées. Aucune demande n'est faite en ce sens.

## Première délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 juillet 2022

### 2. POINT D'INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Le président informe les membres du résultat du projet « *Urban One Health* » déposé dans le cadre de l'Appel à Projets « Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES) » du PIA4. Le dossier de candidature, déposé le 1<sup>er</sup> février 2022 dans le cadre de la seconde vague, n'a pas été retenu par le jury international. Les conclusions présentées dans le document envoyé par l'ANR en juillet dernier synthétisent les points forts et les points faibles identifiés par le jury. Il en ressort que la qualité du projet scientifique et l'originalité de l'approche Urban One Health, à l'interface de l'urbain et du One Health, sont incontestables. La ComUE a su, par ailleurs, mobiliser l'ensemble de son écosystème sur un sujet porteur. Mais les actions envisagées ne sont pas assez transformantes.

La Région Île-de-France a attribué une subvention d'un montant de 15 000 € à la ComUE Université Paris-Est. Cette dotation permettra d'attribuer des aides d'urgence aux doctorantes et doctorants en difficulté financière. A ce titre, le président remercie la région Île-de-France pour le versement de ce fonds d'urgence de solidarité pour les étudiants de la région d'Île-de-France (FUSE).

### 3. APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2023 DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST

Le président rappelle qu'en 2020 (publication de ses nouveaux statuts et transfert de l'ISITE), Université Paris-Est est passée d'un modèle de ComUE intégratrice à celui d'une ComUE de projets.

Une trajectoire budgétaire a été approuvée à cet effet en 2019. Elle figure d'ailleurs dans le contrat de site. Elle prévoit des déficits budgétaires en 2020, 2021 et 2022, avant un retour à l'équilibre en 2023. Il est précisé qu'une erreur récurrente de calcul figure dans le modèle (sous-évaluation de 151 000€ par an pour la mission doctorale).

Compte-tenu de la situation sanitaire, certaines activités prévues en 2020 et 2021 ont été reportées. Elles ont été financées en 2022, et continueront à l'être si nécessaire en 2023 et en 2024.

Le déficit cumulé sur la période 2020-2023 devrait être moins important que prévu (872 k€ contre 967 k€). Les dépenses sont maîtrisées, de sorte que malgré cette augmentation (valeur du point d'indice, énergie, etc.), aucun projet de budget rectificatif n'est proposé pour 2022. Les éléments d'exécution seront présentés en mars 2023. Certaines réalisations sont plus satisfaisantes que les prévisions.

Dans le projet de budget, des contrats doctoraux sont prolongés en 2023 : ces dépenses sont compensées par l'État.

Les dépenses présentées portent sur :

- la masse salariale pour 2,4 M€, avec une diminution concernant les contrats doctoraux et une augmentation générale liée au point d'indice,
- le fonctionnement pour 2,4 M€, sur lequel des efforts sont toujours réalisés,
- la formation, dont le budget est en augmentation afin de procéder à son amélioration,
- l'activité du Pépite 3EF, en augmentation en raison de son fort succès (doublement du nombre d'étudiants entrepreneurs).

Les dépenses relatives aux projets scientifiques inter-établissements seront maintenues.

L'ensemble des dépenses n'étant pas couvert par l'ensemble des recettes, le budget présenté est déficitaire de 138 401€.

Les principales recettes sont en effet :

- la subvention pour charge de service public (estimée),
- la CVEC,
- les contributions en numéraires des établissements.
- les financements publics dont celui de la région Île-de-France.

Compte-tenu de ces éléments, Nelly Tocko, agente comptable de la ComUE Paris-Est, indique :

- un résultat net prévisionnel de 83 000€,
- une insuffisance d'autofinancement de 125 000€,

- un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 138 401€,
- un fonds de roulement à 3 864 678€,
- une trésorerie de 3 436 000€.

Le président souligne la prudence de ce projet de budget, certaines dépenses n'étant pas certaines mais néanmoins inscrites (énergie). Dans l'ensemble, les dépenses hors personnel sont stables, à l'exception de l'activité doctorale et de certains projets tels que Pépite 3EF.

Le retour à un excédent budgétaire ne pourra être atteint. Le président rappelle l'importance d'un respect de leurs engagements par les établissements membres, notamment en ce qui concerne la mission de projets. Il serait par ailleurs souhaitable que l'Etat finance l'augmentation du point d'indice. Un travail quotidien devra être fait sur l'exécution des dépenses, et également des recettes.

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics entraîne la co-responsabilité de l'ordonnateur et du comptable. Un travail de gestion devra être co-construit concernant les risques budgétaires et comptables, dès la fin de l'exercice comptable 2022.

### **Deuxième délibération**

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial 2023.

#### **4. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2022 DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST**

- Les faits marquants.
  - Le lancement du plan d'action Égalité Femmes / Hommes,
  - La signature de contrat pluriannuel de site 2020-2025 avec l'État,
  - Le Cerema devient un établissement associé à la ComUE,
  - Bénédicte François a été élue vice-présidente en charge du doctorat,
  - Les résultats du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 ont été annoncés au mois de juillet.

La ComUE comprend désormais 13 associés (contre 12 précédemment). Le site Paris-Est compte 60 000 étudiants, et 3 200 personnels académiques permanents. 175 conventions sont en cours de gestion.

- La formation doctorale
 

Les étudiants sont inscrits pour 43 % à l'UPEC, 29 % à l'Université Gustave Eiffel, 14 % à l'École des Ponts, 13 % à la ComUE, 1 % à l'ENVA. 41 % d'entre eux sont étrangers. Les 1 397 doctorants se répartissent en 55 % d'hommes et 45 % de femmes.

256 soutenances de thèses ont eu lieu.

En 2021, 154 contrats doctoraux ont été gérés à la ComUE. 127 thèses sont en cotutelle. Les doctorantes et doctorants du site ont bénéficié d'un catalogue de 68 formations transversales. Les écoles doctorales ont enrichi ce catalogue de formations transversales avec des formations disciplinaires.

En 2021, l'organisation administrative du département des études doctorales a été revue pour répondre aux différents objectifs (la démarche qualité, la démarche compétences, l'internationalisation, etc.).

Le catalogue des formations transversales a été restructuré.

Pour répondre au nouvel arrêté sur les formations doctorales, les directions de certaines écoles ont été renforcées.

Des rapports d'activité ont été établis pour 2021-2022 pour chacune des écoles doctorales : ils ont été approuvés par le Conseil de la Formation Doctorale.

Bénédicte François rappelle les différentes manifestations de l'année écoulée :

  - La Cérémonie de remise des prix de thèses.
  - Le concours « Ma thèse en 180 secondes ».
  - Les « Journées de rentrée » destinées à l'accueil des doctorants de 1<sup>ère</sup> année prévues au mois de décembre.

Le président rappelle que la ComUE délivre le diplôme d'habilitation à diriger des recherches pour le compte des établissements : 38 habilitations ont été soutenues.

Un travail permanent est effectué sur la qualité des processus et de la formation.

Les activités de mobilité internationale représentent 219 000€ par an.

Pour répondre à une interrogation d'Artemisa Flores Espinola sur le financement des invités dans les laboratoires, le président explique que l'appel de la ComUE doit être relayé par chaque École doctorale vers les laboratoires qui lui sont rattaché. Le conseil de chaque Ecole donne des avis motivés qui sont présentés au Conseil de la Formation Doctorale.

Le budget est de 219 000€ permet de financer les activités de mobilité internationales des doctorants, les bourses de cotutelle et les chercheurs invités.

- La Mission de projets
  - Les projets scientifiques interétablissements

En 2022, dans le cadre de l'appel à projets « Amorçage de nouvelles coopérations » 2021, cinq projets font l'objet d'un financement (plus de 200 000€). Pour l'appel à projets 2022, vingt candidatures ont été déposées : elles sont soumises à l'évaluation d'experts ; et le Conseil de projet se réunira courant janvier 2023 pour sélectionner les projets qui pourront bénéficier d'un financement par la ComUE.

Gaëlle Lissorgues rappelle que les trois journées scientifiques sont organisées dans l'année pour permettre aux équipes académiques de présenter des projets, selon les thèmes abordés, et de faire un bilan de l'année.

- Pépite 3EF

Éric Leonel indique que le Pépite 3EF 2021-2022 compte 195 bénéficiaires du SNEE (Statut National d'Étudiant Entrepreneur) : l'effectif est en croissance et la parité hommes/femmes y est respectée.

25 étudiantes et étudiants sont inscrits au D2E et 34 statuts ont été renouvelés.

Il souligne la coordination des Pépite au niveau régional (huit pépite d'Île-de-France) et national.

La plateforme *Pépitizy*, mise en place pour les Pépite par le ministère de l'enseignement supérieur, permet un accompagnement des porteurs et une traçabilité des indicateurs.

Sur l'année 2021-2022, un accent a été mis sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat, en interne ou à l'externe des écosystèmes des Pépite, afin de proposer une expertise aux établissements du territoire et de lancer la vitrine Pépite.

La pandémie a favorisé la mise en place d'éléments en distanciel.

Des actions en faveur de l'entrepreneuriat sont proposées :

- des ateliers, des « Dej'pépite » pour favoriser la rencontre des étudiants entrepreneurs,
- les appels à candidatures : le prix Pépite national et régional, le prix « *Start Up Île-de-France* », le concours Zeugma (destiné aux projets en lien avec la recherche), le concours « *Boost ton projet* ».

- Plan Bibliothèques ouvertes +

Le président signale que malheureusement, les activités liées du Plan Bibliothèques Ouvertes + ont, cette année encore, été réduites en raison de la crise sanitaire.

### Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2021-2022.

## 5. BILAN ANNUEL DU PLAN EGALITE DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST

Bénédicte François rappelle que le plan d'action a été adopté un an auparavant. Il comprend cinq axes :

- 1) Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- 2) Garantir l'égal accès de femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la Fonction publique,
- 3) Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- 4) Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes,
- 5) La gouvernance de la politique d'égalité professionnelle ;

Concernant les Sciences humaines et sociales, 53 % des docteurs sont des femmes; le taux est de 40 % en

sciences « dures ».

Philippe Gambette constate une évolution du nombre de femmes doctorantes inscrites à la ComUE Paris-Est : la présence des écoles d'architecture explique en partie cette croissance.

Sur les rémunérations des doctorants et des doctorantes, des différences apparaissent encore entre les hommes et les femmes, mais elles ne sont pas significatives. L'accès aux corps de la fonction publique fait l'objet d'une action sur la mixité dans les jurys de thèse : les chiffres sont en amélioration et 75 % des objectifs sont remplis par les écoles doctorales.

Bénédicte François explique que des seuils doivent être atteints : dans le cas contraire, des explications doivent être données.

Pour le recrutement des agents de Paris-Est Sup, les biais de genre sont éliminés.

Les personnels mis à disposition rencontrent parfois des difficultés, notamment en termes d'information.

Concernant les jeunes chercheurs et chercheuses, une communication plus inclusive est prévue.

Les soutenances HDR font l'objet de facilitation, notamment en termes de calendrier.

Philippe Gambette précise que les chiffres du rapport datent du mois de juin : il attend les derniers chiffres pour une comparaison au niveau national.

Concernant l'axe 3, Bénédicte François précise qu'un thème concerne le télétravail des agentes et les moyens pour y avoir recours.

Un projet concerne les doctorantes : un système de mentorat sera présenté lors des journées de rentrée. Un appel à contribution a été lancé.

Un travail est effectué en collaboration avec l'association Femmes & Sciences.

Philippe Gambette indique que, sur l'axe 4, un dispositif de signalement est mis en place sur le site de la ComUE Paris-Est. Il permet de diriger les personnes vers le dispositif adapté à la situation. Un signalement a été effectué : il a été traité avec l'utilisation de la cellule d'écoute et la mise en place d'une enquête interne.

Une coordination des référents des établissements vise à faire connaître les dispositifs, notamment au cours de réunions. De nouveaux besoins ont été exprimés en termes de signalement : une nouvelle page Web a été créée sur les différentes thématiques de discrimination.

Des formations sont intégrées au sein du catalogue des formations transversales. Certaines comprennent des interventions de l'association Clasches.

Bénédicte François signale un second point de vigilance concernant la méconnaissance des dispositifs par les doctorants et les doctorantes. Leur connotation institutionnelle semble constituer un frein aux déclarations. Un travail vise à clarifier les différents éléments.

Philippe Gambette indique l'adhésion de la Mission Égalité de la ComUE Paris-Est à la CPED et sa participation au travail de l'ONDES.

Une table ronde est envisagée le 9 mars sur la thématique de l'Égaconditionnalité et la Recherche : il sera envisagé de conditionner la distribution des fonds destinés à la recherche à la parité.

Une amélioration de l'information à destination des agentes est également prévue.

Une consultation sur la parentalité devrait être déployée.

Le dispositif de signalement sera amélioré.

#### **Quatrième délibération**

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport annuel du plan Égalité.

Le président précise que l'Afdesri (Association des femmes dirigeantes dans l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) propose un cycle de formation destiné aux femmes dirigeantes des différents organismes. Ce programme est co-porté par France Universités et la ComUE. La ComUE Paris-Est peut prendre en charge financièrement (inscription au cycle), la participation de trois personnes du site Paris-Est. Les demandes d'inscription doivent être transmises par les établissements au secrétariat de la présidence de la ComUE.

## **6. PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST**

- La formation doctorale

Bénédicte François signale que l'arrêté du 6 août 2022 réforme l'arrêté du 25 mai 2016. Il prévoit :

- l'ajout d'une prestation de serment à la fin de la soutenance,
- l'avis du comité de suivi individuel pour chaque année du doctorat : son rôle concernera dorénavant l'examen des travaux en lien avec la direction de thèse,
- pour les contrats doctoraux de droit privé, que le doctorant puisse élaborer sa thèse au sein d'une entreprise ou d'une fondation.

Le Conseil de la formation doctorale souhaite que ce texte s'applique à tous les doctorants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un travail vise à établir des documents communs à tous les établissements du site (une charte de déontologie, une charte du doctorat, etc.) afin d'harmoniser les règles et de faciliter le travail. Ce travail vise également à développer la dématérialisation des soutenances.

La démarche « Compétences » sera déployée afin de faciliter l'insertion professionnelle des docteurs et docteuses.

Une réflexion porte sur une amélioration du financement des doctorants, particulièrement pour ceux en SHS.

La promotion du doctorat sera étendue à l'international, avec des dispositions concernant le label « Doctorat Européen » et des règles communes. Les doctorants pourront ainsi accéder aux réseaux de recherche.

Le catalogue des formations a été révisé afin d'être plus lisible (notamment grâce à la création de différentes rubriques). Elle signale que deux chefs d'établissement ont accepté que les formations doctorales jusqu'à 20 heures soient intégrées dans le dossier d'enseignante-chercheuse ou d'enseignant-chercheur.

Il est envisagé de développer davantage les formations dispensées au sein des écoles doctorales.

Deux voies permettent d'accéder à l'habilitation à diriger les recherches. Un catalogue pourrait être proposé sur ce thème, ainsi qu'une liste des exigences requises.

Elle souhaiterait organiser une cérémonie de remise des diplômes de docteurs.

- Mission de projets scientifiques interétablissements.

Gaëlle Lissorgues indique que de nombreux projets sont engagés :

- la mise en route d'une chaire sur le thème « Intelligence artificielle, données et territoires », prévue dans le contrat de site de la ComUE. Des experts ont été contactés. Un groupe de travail va être constitué pour travailler sur ce sujet ;
- la cartographie des forces de recherche sur le site de la ComUE est en cours ;
- la veille et l'accompagnement pour la préparation et le montage des réponses aux appels à projets avec une animation scientifique.

- Pépite 3EF

Éric Léonel indique :

- le souhait d'une meilleure sensibilisation des publics, notamment auprès de lycées, des IUT ou des BUT. L'événement « *Tous sensibilisés* » a été lancé le 19 septembre 2022 avec une remise des prix prévue le 1<sup>er</sup> décembre. L'opération « *Tous labellisés* » est renouvelée ;
- Les concours et les appels à projets, dont le concours Zeugma qui est renouvelé par la Région Île-de-France avec la collaboration du Pépite 3EF. Le prix Pépites, le prix Start Up et « *Boost ton projet* » seront réitérés en 2023.

Le nombre d'étudiants entrepreneurs est en progression constante.

Le D2E (Diplôme d'étudiant entrepreneur) sera concerné par une amélioration des formations et la mise en œuvre de la certification de compétences, inscrite au RNCP.

Une nouvelle charte graphique est adoptée et un nouveau site Web est en cours de création pour le Pépite 3EF.

En janvier 2023, un audit sera mené pour le renouvellement du label délivré par Pépite France.

- Direction

Le président ajoute que le plan de charge comprend d'autres éléments : l'offre de service pour les agents du

site, l'élection des représentants des étudiants, les élections professionnelles et la mise en place d'un Conseil Social d'Administration (CSA) à l'échelle de l'établissement.

## **7. CALENDRIER A L'ELECTION DU COLLEGE E AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST**

Le président indique qu'à compter du mois de mars, deux nouveaux titulaires et deux nouveaux suppléants représentants des usagers siégeront au CA. Le processus électoral prévoit de passer par des grands électeurs. Tous les usagers peuvent être candidats.

- 21 novembre 2022 : convocation du Comité électoral consultatif,
- 29 novembre 2022 : première réunion du Conseil électoral afin de définir le projet d'arrêté électoral,
- 1<sup>er</sup> décembre 2022 : publication de l'arrêté électoral,
- 6 décembre 2022 : transmission des listes des grands électeurs par les établissements,
- 10 janvier 2023 : fin de dépôt des candidatures,
- 19 janvier 2023 : organisation du scrutin,
- 20 janvier 2023 : proclamation des résultats.

## **8. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST ENTRE JUILLET ET OCTOBRE 2022**

Le président indique que les thématiques sont notées dans le document : les montants sont dorénavant indiqués dans une colonne dédiée.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est posée.

*La séance est levée à 16 heures 34.*

Le 22 novembre 2022, à Champs-sur-Marne

Le Président d'Université Paris-Est

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE